

2 ENQUETES PUBLIQUES 2 AVIS DEFAVORABLES

1 ENQUETE PUBLIQUE Pour le projet "Extension Sud Marne",

avis défavorable

L'objet de l'enquête est d'informer le public concernant la demande d'autorisation environnementale en vue de la construction et de l'exploitation d'un parc éolien regroupant 15 aérogénérateurs d'une hauteur maximale de 200 m, d'une puissance de 4,2 mégawatts (MW) avec 5 postes de livraison regroupés en deux lieux.

J'émet un AVIS DEFAVORABLE à la demande d'autorisation environnementale pour construire et exploiter le parc éolien « Extension Sud Marne », sur le territoire des communes d'Angluzelles-et-Courcelles, Corroy, Faux-Fresnay, Gourgauçon et Ognès pour 15 éoliennes avec 5 postes de livraison, présentée par la SAS « EOLE Extension Sud Marne.

Fait à La Rivière de Corps le 21 décembre 2021

Le commissaire-enquêteur, Claude GRA

2 Département de la Marne Communes de FAUX-FRESNAY (51) et SALON (10)

avis défavorable

ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE À LA DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE

D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DES DEUX NOUES

La Société à responsabilité limitée « les Deux Noues », maître d'ouvrage, a élaboré un projet de parc éolien sur les territoires des communes de Faux-Fresnay (Marne) et Salon (Aube)

Après une phase de concertation initiée dès 2016, une phase d'études d'impact, de dangers,

d'écologie et d'incidences Natura 2000, elle a présenté une demande d'autorisation unique d'exploiter ce parc éolien qui comprendrait 3 éoliennes et 1 poste de livraison, pour une puissance totale prévue de 11 MW. AVIS :

En précisant que je suis un témoin direct de ce que représente la proximité d'un parc éolien pour résider à 1500m de celui de la Saronde (12 machines de 3MW) mais que je ne ressens pas

personnellement de nuisance ; Que je reste un défenseur de ce mode de production d'énergie

décarbonée dans le contexte de la transition énergétique, tout en réclamant une révision de son

mode de soutien dans cette période de réflexion sur les choix budgétaires,

- dans ce contexte de prise en compte des effets de nos activités sur le paysage et la biodiversité

- reconnaissant la pression subie par les habitants dans ce Sud-Ouest marnais déjà largement

impacté.

- je n'estime pas justifiable de dégrader encore le cadre de vie,

j'émet un avis défavorable à la poursuite de cette procédure d'autorisation d'installation du

parc éolien des Deux Noues

A Saron-sur-Aube, le : 23 décembre 2021